

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Routes départementales N°126 et 135B

Giratoire de Kermelin

Sécurisation des mobilités douces

Commune de **SAINT-AVE**

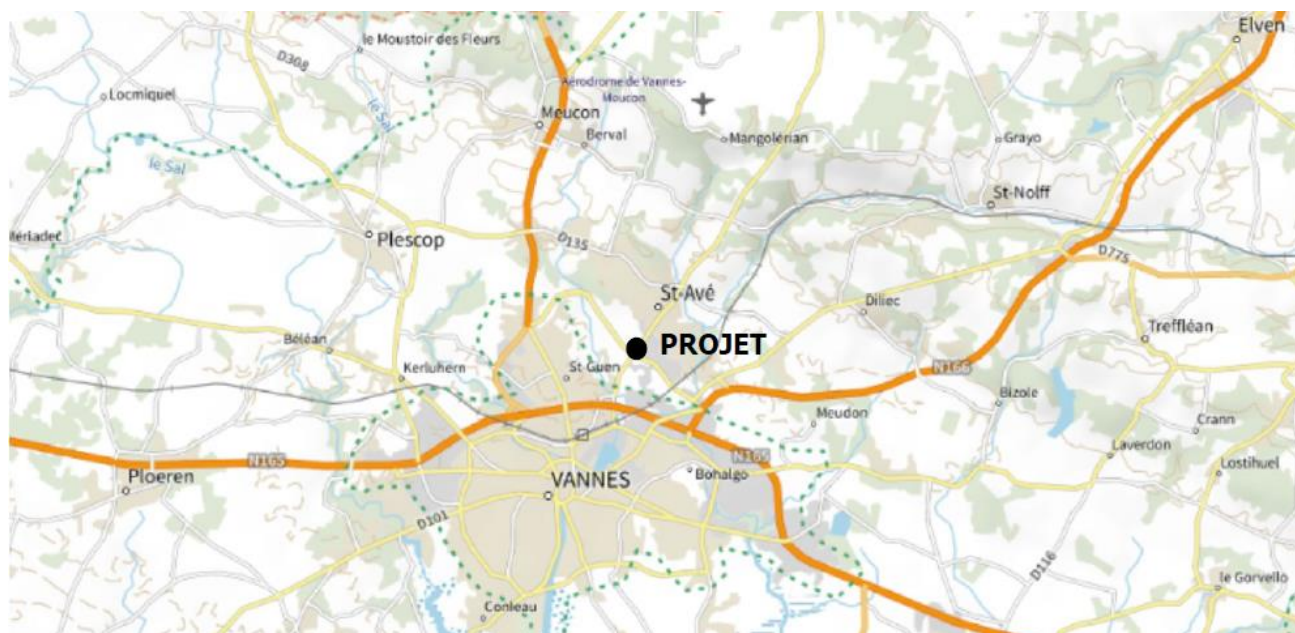
Septembre / Octobre 2024

Objet de l'opération

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement dédié aux mobilités douces et son nouveau schéma départemental des mobilités, le département du Morbihan a décidé de modifier les traversées des piétons et cycles au droit de chacune des branches du giratoire de Kermelin formé au carrefour des RD 126 et 135B et de deux voies communales, situées hors agglomération sur le territoire de la commune de Saint-Avé. Une couronne périphérique de 3m de large exclusivement réservée aux déplacements doux viendra compléter cet aménagement.

Les travaux permettront de sécuriser les conditions de sécurité des usagers autant lors de leurs traversées des voies de circulation, qu'en circulation sur le pourtour de l'anneau du giratoire afin de rejoindre les aménagements qui leur sont dédiés et réalisés précédemment. Cette action a été jugée opportune compte-tenu des trafics de mobilités douces tant piétons que cyclables. Elle fait partie d'une expérimentation qui permettra aux collectivités locales d'envisager si cela est jugé opportun au regard des conditions de trafic et de la configuration spécifique, des actions sous leur maîtrise d'ouvrage sur d'autres secteurs hors agglomération.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement
(Etude et suivi chantier : ATD Sud Est – SERD de Saint-Avé)

Montant de l'opération : 100 000 € TTC

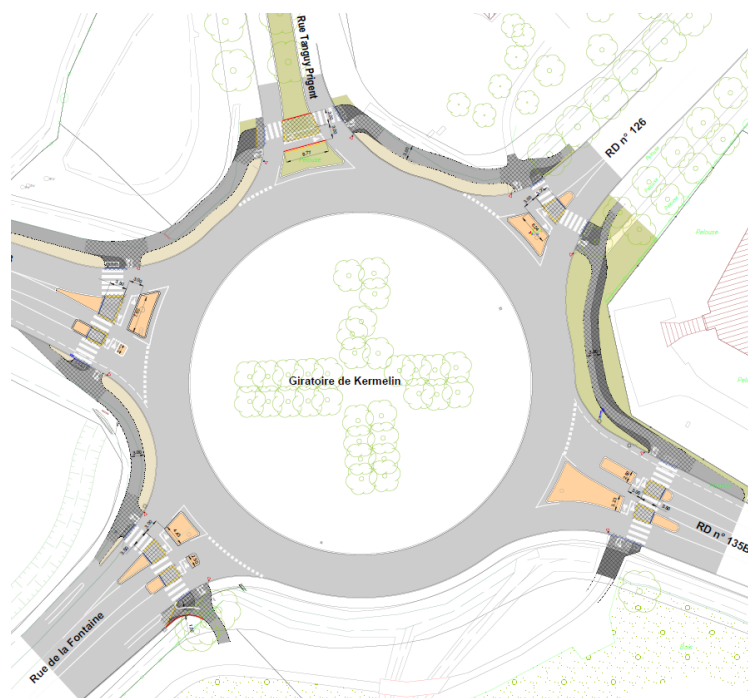
Les travaux seront réalisés par l'entreprise Colas France.

Les marquages routiers seront réalisés par l'entreprise Hélios.

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

Contenu des travaux de sécurisation

Les travaux portent sur l'élargissement des refuges des îlots divisionnels de chacune des cinq branches du giratoire et la création d'une voie annulaire sur la périphérie extérieure de ce dernier. La réalisation de marquages spécifiques par la mise de passages piétons et de pictogrammes pour les cycles, ainsi que la remise à niveau de la signalisation de police verticale viendront finaliser cet équipement.



Principe d'aménagement des traversées de chacune des branches :



Organisation des travaux

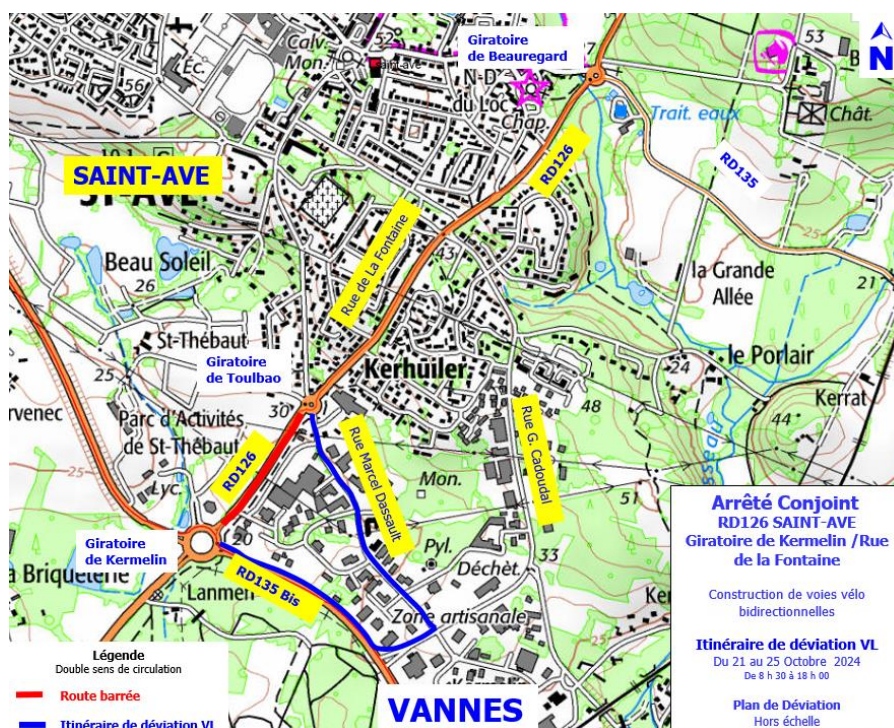
Les travaux sont programmés à compter du 30 septembre pour une durée prévisionnelle de cinq semaines et sont organisés en six phases distinctes :

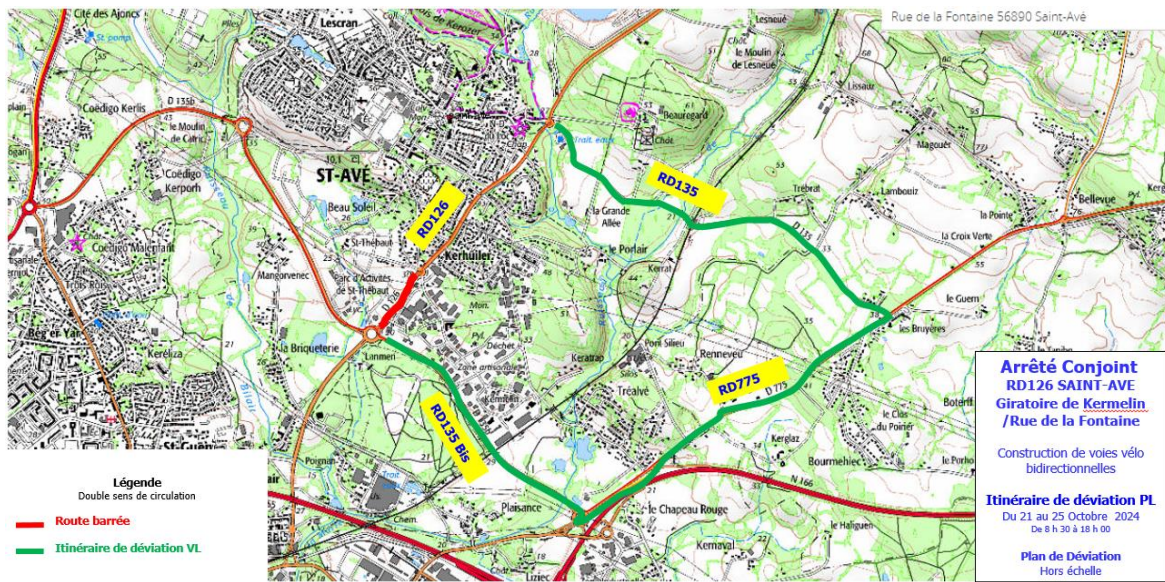
- **Phase 1** : Interventions côté sud des rives extérieures de la branche sud-ouest de la rue de la Fontaine et de la branche sud-est de la RD 135B, avec mise en place de restrictions de la circulation y compris partiellement sur la voie annulaire;
- **Phase 2** : Interventions côté est des rives extérieures de la branche sud-est de la RD 135B et de la branche nord-est de la RD 126 (rue de la Fontaine), avec mise en place de restrictions de la circulation y compris partiellement sur la voie annulaire;
- **Phase 3** : Interventions côté ouest des rives extérieures de la branche nord-ouest de la RD 135B et de la branche sud-ouest la rue de la Fontaine avec mise en place de restrictions de la circulation y compris partiellement sur la voie annulaire;
- **Phase 4** : Interventions côté nord des rives extérieures de la branche nord-ouest de la RD 135B et de la branche de la rue Tanguy Prigent avec mise en place de restrictions de la circulation y compris partiellement sur la voie annulaire;
- **Phase 5** : Interventions sur l'îlot central et les rives de la branche nord-est de la RD 126 (rue de la Fontaine) avec la mise en place d'une déviation dans les deux sens de circulation ;
- **Phase 6** : Interventions sur les îlots centraux des quatre branches restantes avec neutralisation des voies de gauche des branches de la RD 135B et de la branche sud-ouest de la rue de la Fontaine, et maintien des deux sens de circulation de la rue Tanguy Prigent.

Information et déviation durant les travaux

Les travaux seront réalisés pour l'ensemble des phases **entièrement sous circulation**, hormis pour la phase 5, et des restrictions de voies seront mises en place suivant les différentes phases de travaux.

Itinéraires des déviations pour la phase 5 impactant la rue de la Fontaine dans les deux sens de circulation :





L'accès des riverains ainsi que la réouverture à la circulation seront rétablis en dehors de la plage horaire des travaux, ainsi que les week-ends et jours fériés.

Modalités de transport collectif en liaison avec les autorités organisatrices de transports

Les services de transport ont été informés des contraintes et modalités de circulation à prendre en compte durant la période des travaux.



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 82 11 – email : sarah.leborgne@morbihan.fr

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.